Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	22
votants	25

OBJET :

N°DCM2022-56

Finances : Autorisation à donner au Maire pour engager des dépenses d'investissement avant le vote du B.P. 2023

L'an deux mille vingt deux -----
le huit décembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1er décembre 2022

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jean-Claude BESSON, Jocelyne BURNIER, Martine PLANTAZ, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Alexandre PESSEY-GIROD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS : Valérie CHAUVIGNÉ, Sandrine PALUMBO, Fernand METRAL, Léa LUTTRINGER (excusés).

SECRETAIRE : Jean-Claude BESSON est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le C.G.C.T. (Art. L.1612-1) permet au Maire, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées sur les budgets de la commune dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser ces dispositions qui permettront la poursuite des investissements durant les 3 premiers mois de l'année avant l'adoption du Budget Primitif 2023.

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 12/12/22

Publié le : 12/12/22

Le Maire,
Marin GAILLARD

P.O

MAIRIE ST-PIERRE-en-FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité,

➢ Autorise le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget général les crédits d'Investissement suivants avant le vote du Budget Primitif 2023 :

2031 - Frais d'études	150.000 €
2051 - Licences logiciels	1.250 €
2111 - Terrains nus	2.500 €
2112 - Terrains de voirie	19.500 €
2117 - Bois et forêts	500 €
2121 - Plantations d'arbres et arbustes	11.000 €
2128 - Autres agencements	15.500 €
21316 - Équipement du cimetière	10.000 €
2138 - Autres constructions	4.250 €
2152 - Installation de voirie	4.200 €
21534 - Réseaux électriques	36.750 €
21578– Autres matériels et outillages de voirie	2.500 €
2158 - Matériel et outillage	2.500 €
2182 - Matériel de transport	16.250 €
2183 - Matériel informatique	11.500 €
2184 - Mobilier	15.000 €
2188 - Autres matériels	7.500 €
2312 – Agencements et aménagement de terrain	70.000 €
2313 - Bâtiments	150.000 €
2315 - Voirie	150.000 €
238 - Avances	70.000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Jean-Claude BESSON

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY (Haute-Savoie)